

Couronne ou d'un organisme similaire, chargé de créer une série d'industries reliées entre elles dans une région donnée; 4° des politiques monétaires et fiscales bien adaptables sur le plan régional; 5° de plus fréquents entretiens entre les divers paliers de gouvernement et entre le gouvernement et les citoyens de 6° un exposé des politiques du ministère de l'Expansion économique régionale, afin que le public sache à quoi s'en tenir à ce sujet.

C'est au gouvernement, je pense, qu'il appartient d'accepter ou de rejeter les recommandations du Conseil de développement de la région de l'Atlantique. Si le gouvernement persiste à ne pas tenir compte de ces recommandations, étant donné le manque de planification en matière de développement régional et le fait que le ministère ne remédie toujours que partiellement au chômage chronique, je pense qu'il devrait demander aux membres du Conseil de développement de la région atlantique de démissionner.

• (10.20 p.m.)

Il me semble que les recommandations exposées dans le communiqué sont exactement celles que requiert la région. On parle d'une planification du développement sur une décennie pour une région souffrant d'un chômage chronique, bien que le gouvernement ait déversé des fonds considérables dans la province.

Comme d'autres, dont le Conseil de développement de la région atlantique, les économistes régionaux, les députés provinciaux, etc., je pense que cette méthode est exactement celle qu'il faut. Autrement dit, il faut une planification permettant la création de nouveaux emplois, et la préparation par le gouvernement fédéral d'un cadre monétaire et fiscal approprié dans lequel cette stratégie pourra jouer efficacement. En l'absence d'un exposé de principe du ministre sur les observations du Conseil de développement de la région atlantique, il lui incombe, je pense, de dire exactement quelle est sa propre politique.

Autrement, nous devons présumer que lui-même et ses principaux conseillers ne font pas confiance aux membres du conseil de développement.

M. John Roberts (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a laissé entendre que nous devrions accepter ou refuser les avis présentés par le Conseil de développement de la région atlantique. A mon avis, il serait plus sensé d'étudier à fond les propositions avant de décider si nous devons les accepter ou les rejeter. Sans aucun doute, nous accepterons certaines de ces recommandations et en rejeterons d'autres.

Comme le député l'a dit, évidemment, ces propositions couvrent les vastes secteurs d'un sujet complexe. Elles méritent l'étude attentive dont elles font l'objet. Le député le sait, il y a eu au ministère un roulement des cadres et il n'est pas étonnant que l'étude d'un rapport de cette envergure exige beaucoup de temps. Certaines des propositions sont déjà en application.

Je voudrais signaler au député la nouvelle, annoncée par le ministre le 21 octobre, de l'institution de deux nouveaux programmes dont le Conseil avait particulièrement recommandé la création. Je veux dire le Centre régional de formation ouvrière des provinces atlantiques et l'Institut de gestion des provinces atlantiques. Le député apprendra peut-être avec satisfaction qu'il y aura une rencontre officielle du ministre et des membres et des hauts fonctionnaires du Conseil à la mi-janvier. Le ministre et les membres du Conseil échangeront alors leurs idées sur les principaux aspects du rapport.

Cela étant, la nécessité de demander la démission des membres du Conseil, suivant l'hypothèse du député, ne correspond pas au point de vue du gouvernement, qui traite le rapport comme un document d'un grand intérêt qui, croyons-nous, rendra les programmes du ministère encore plus efficaces qu'à l'heure actuelle.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h27.)